

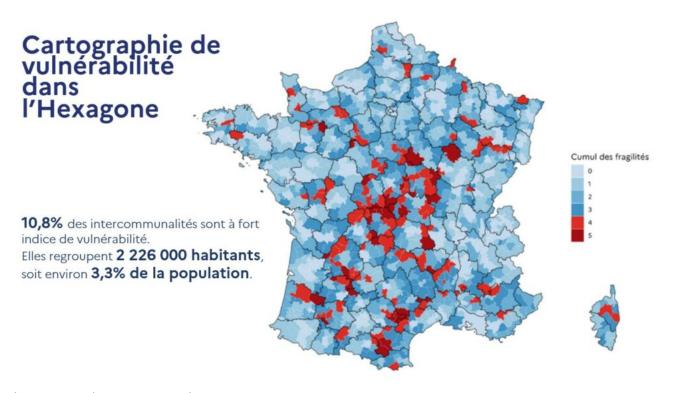
3 déserts médicaux de Vaucluse vont accueillir des généralistes



Une vingtaine de communes réparties dans 3 intercommunalités de Vaucluse vont bénéficier de cette présence médicale dans le cadre des 151 zones prioritaires vulnérables identifiées par le ministère de la santé en juin dernier.

Ce mois-ci, trois zones prioritaires de Vaucluse devraient commencer à accueillir des médecins généralistes. Il s'agit des territoires de la Communauté de communes Rhône-Lez-Provence, de la Communauté de communes Ventoux Sud et de la Communauté de communes de l'Enclave des Papes-Pays de Grignan. De quoi apporter une présence médicale au profit des habitants des communes de Bollène, Lapalud, Lamotte-du-Rhône, Mondragon et Mornas pour Rhône-Lez-Provence, d'Aurel, Blauvac, Ferrassières, Malemort-du-Comtat, Méthamis, Monieux, Mormoiron, Saint-Trinit, Saint-Christol-d'Albion, Sault, et Villes-sur-Auzon pour Ventoux Sud ainsi que de Valréas, Richerenches, Visan et Grillon pour l'Enclave.



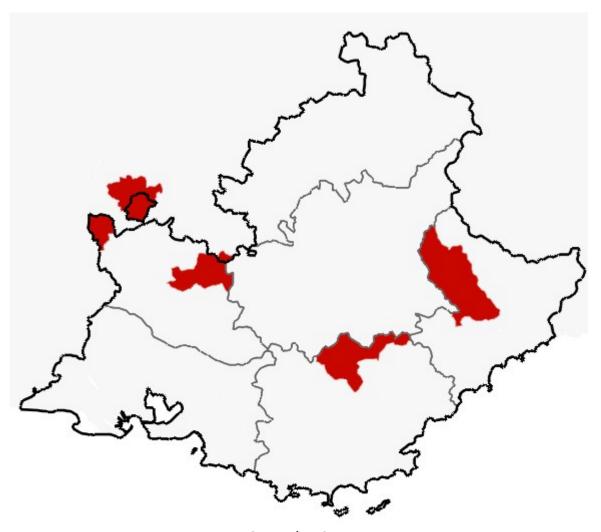


Crédit : Ministère de la Santé

Cette mesure s'inscrit dans le cadre du pacte de lutte contre les déserts médicaux du ministère chargé de la Santé et de l'Accès. Publié en juin dernier, ce pacte a identifié 151 zones prioritaires (dont 5 en Provence-Alpes-Côte d'Azur) qui accueilleront, dès septembre 2025, les médecins volontaires dans le cadre d'une mission de solidarité territoriale. A ce jour, 87% du territoire est classé en désert médical par le ministère et près de 6 millions de Français n'avaient pas de médecin traitant.

Concrètement, des médecins volontaires consacreront jusqu'à deux jours de consultations par mois dans ces zones prioritaires dans des lieux adaptés mis à dispositions par les élus. Les patients pourront obtenir un rendez-vous rapide, avec un outil national dédié. Ces consultations seront facturées sans dépassement d'honoraires.





Les 5 zones retenues en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Vigilance feux de forêts, risque d'incendie, interdiction d'accès

19 novembre 2025 |



Ecrit par le 19 novembre 2025



Interdiction d'accès et de circulation pour la journée de demain vendredi 15 août dans certains massifs forestiers du département de Vaucluse. En raison des conditions météorologiques prévues pour la journée de demain, le niveau de risque d'incendie de forêt est jugé très sévère.

Par conséquent, en application de l'arrêté préfectoral du 29 mars 2023, l'accès aux massifs de l'Enclave des Papes ; Bollène-Uchaux ; La vallée du Rhône est interdit toute la journée sauf pour les sites bénéficiant d'une dérogation ; Les groupes accompagnés par un professionnel ayant suivi un parcours de formation spécifique ; La réalisation de travaux, seulement autorisés le matin de 5h à 13h.

Mesures de sécurité renforcées

Chacune de ces activités est soumise à des mesures de sécurité renforcées. L'accès aux autres massifs forestiers du département, bien que présentant un risque, reste autorisé. Information du public pour l'accès aux massifs exposés aux risques feux de forêts : cartographie des massifs ouverts/fermés <u>ici</u> et sur le site internet de l'État en Vaucluse <u>ici</u>. Borne d'information téléphonique : 04 28 31 77 11.

Pour mémoire

Il est rappelé à chacun qu'en toutes circonstances, la prudence est de mise à l'intérieur des massifs forestiers pour lesquels l'accès reste autorisé. Les règles suivantes doivent être scrupuleusement respectées : Interdiction de fumer ; Interdiction d'allumer du feu ; Ne pas circuler et/ou stationner même temporairement sur les pistes DFCI –Défense des Forêts contre les incendies- qui sont réservées aux secours ; En cas d'incendie, contacter le 18 ou le 112, en précisant clairement votre localisation et en vous éloignant de la zone d'incendie.



19 novembre 2025 |

Ecrit par le 19 novembre 2025

Richerenches : le Marché complice revient pour une 2e édition au cœur de la capitale historique de la truffe



Les <u>Artisans Militants de la Qualité</u> donnent rendez-vous aux Vauclusiens ce dimanche 16 février, à Richerenches, au cœur de l'Enclave des Papes, pour une expérience culinaire exceptionnelle à l'occasion du 2e Marché culinaire où la truffe sera à l'honneur.

Après le succès de la première édition à l'occasion des 100 ans du marché aux truffes de Richerenches, le Marché complice, organisé sous l'initiative de Sandrine et <u>Nicolas Pailhes</u> du restaurant <u>l'Escapade</u>, revient en 2025 pour une deuxième édition. Cet événement tant attendu des fins gourmets se déroulera le dimanche 16 février de 10h à 19h, au sein de la capitale historique de la truffe.

Le Marché Complice vous invite à plonger dans l'univers fascinant de la truffe et des produits du terroir. Au programme : une rencontre authentique avec des artisans passionnés qui partageront leur savoir-faire



unique. Des dégustations savoureuses seront proposées tout au long de la journée, permettant aux visiteurs de découvrir et d'apprécier la richesse des saveurs locales.

Le Marché Complice du Collège Culinaire de France a pour vocation de mettre en avant le patrimoine culinaire local, en mettant sur le devant de la scène les producteurs, artisans et chefs qui contribuent à préserver et à enrichir cet héritage. Cet événement offre aux visiteurs l'opportunité de rencontrer les acteurs de la gastronomie locale, de découvrir leurs talents artisanaux, et de déguster des produits authentiques issus du terroir.

Ce marché est également une illustration de la coopération entre producteurs locaux et chefs cuisiniers. Ensemble, ils mettront en avant la superbe qualité des produits régionaux, tout en proposant des ateliers et des démonstrations culinaires pour être au plus proche des visiteurs et faire participer autant les petits que les grands.

Dimanche 16 février 2025, de 10h a 19h. Entrée libre. Marché aux truffes. Avenue de la Rabasse, Richerenches.

Pauline Conill (stagiaire)

Vaucluse : la 58e édition du Festival des Nuits de l'Enclave attire 3 000 personnes

19 novembre 2025 |



Ecrit par le 19 novembre 2025

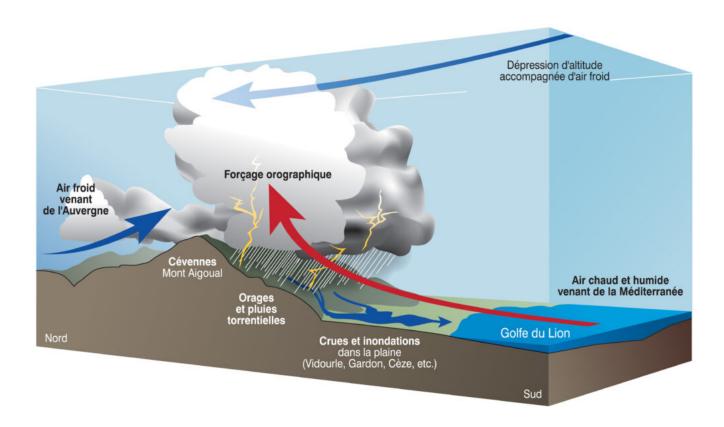


L'édition 2024 du <u>Festival des Nuits de l'Enclave des papes</u> organisé par <u>le centre dramatique des villages du Haut Vaucluse</u> s'est déroulé du 18 au 28 juillet sur le département vauclusien. Il a une nouvelle fois attiré un public nombreux puisque c'est plus de 3.000 personnes qui ont été attiré par la programmation riche et variée de cet évènement annuel.

Cirque, danse et surtout du théâtre, il y en avait pour tous les goûts lors du festival qui s'est tenu lors de cet été 2024. Une mention spéciale pour la pièce <u>« L'école des femmes »</u> de la compagnie <u>Le Commun des Mortels</u> qui a su susciter l'intérêt du public lors de la tournée des villages. C'est plus de 420 personnes qui sont venus assister à cette pièce dans l'Enclave des Papes.



Alerte météo en Haut Vaucluse : 100mm à 150mm de pluie attendus cette nuit



La préfecture de Vaucluse vient d'activer l'alerte vigilance météorologique de niveau 'Orange' pour le phénomène de pluie-inondation. Cela concerne principalement les communes vauclusiennes de l'Enclave des Papes.

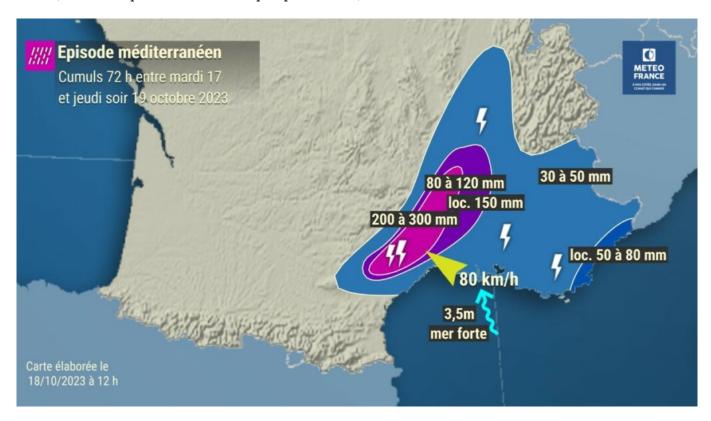
« Le mercredi 18 octobre 2023 à partir de 18h, Météo France a placé le département de la Drôme, et par conséquent les communes de l'Enclave des Papes – Grillon, Richerenches, Valréas et Visan, en vigilance météorologique de niveau Orange, expliquent les services de la préfecture. Ce mercredi un épisode méditerranéen se met en place, d'abord sur les Cévennes en matinée. Les pluies se renforcent et prennent un caractère orageux en milieu à fin d'après-midi. De fortes intensités 'précipitantes' sont attendues, de l'ordre de 40 à 60mm/h localement. En soirée, les précipitations orageuses se propagent vers la vallée du Rhône, en restant bien actives, et peu mobiles. Elles perdurent durant la nuit de mercredi à jeudi. »

De forts cumuls sont à prévoir sur l'épisode y compris sur des zones en basses altitudes, moins habituées





à de telles précipitations. Sur les Cévennes, on attend de 100 à 200mm. En descendant vers la vallée du Rhône, on attend plus de 100mm en quelques heures, localement 150mm.



- « Soyez très vigilants », prévient la préfecture de Vaucluse qui vous invite à vous informer vous régulièrement de l'évolution de la situation météorologique :
- en consultant le site Internet de vigilance : http://vigilance.meteofrance.com
- écoutant les médias locaux (France Bleu Vaucluse 100.4 FM)

Interdiction d'accès aux gorges du Toulourenc

Dans le même temps, la préfecture a aussi interdit l'accès gorges du Toulourenc.

« En application de l'arrêté inter-préfectoral du 18 mars 2019, l'accès au site des gorges du Toulourenc sera interdit au public, sur les communes de Malaucène et de Saint-Léger-du-Ventoux dans le département de Vaucluse, et de Mollans-sur-Ouvèze dans le département de la Drôme, le 18 octobre 2023 et ce jusqu'à la fin de la vigilance météorologique orange pour le phénomène de pluie-inondation. »





L.G.